



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

SESSION 2016

RAPPORT DE JURY

sous la direction de Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique Adjoint des Services
de l'Education nationale,

Président des concours de recrutement
de professeurs des écoles -

Session 2016

***Le président et le vice-président du CRPE remercient vivement tous
les membres du jury, inspecteurs de l'Education nationale,
conseillers pédagogiques et professeurs du second degré pour leurs
précieuses collaborations.***

Président, Jean-François SALLES ,IA-DAASEN

Vice-président, Ali ELAROUTI, IEN

PREAMBULE

« Les compétences de professionnels accomplis ne peuvent être, au moment du recrutement, que des aptitudes en devenir, certes à des degrés divers. Elles font l'objet d'épreuves faisant une place plus ou moins importante à la transposition didactique, à la réflexion pédagogique ou à la connaissance du système éducatif, qui forment les trois volets de ce qui a été appelé « professionnalisation » : du côté des savoirs, du côté de l'élève, du côté de l'institution. »

(La Professionnalisation des concours de recrutement – Bilan de la première session 2014 – Rapport N° 2015-076 Septembre 2015 – IGEN).

Inscrits dans le cadre de la refondation de l'Ecole, ces concours visent à recruter d'importantes promotions de professeurs des écoles stagiaires. Constituant une étape déterminante du parcours de formation, ils s'inscrivent dans le cursus de professionnalisation progressive des lauréats. Complémentaire du processus de certification universitaire, ils s'en distinguent et s'affirment comme un acte authentique de recrutement, qui dans l'Académie de La REUNION, se traduit par un bon niveau de sélection. A cet égard, les données statistiques offrent une lecture des repères essentiels (nombre de candidats, d'admissibles et d'admis mais également moyennes et dispersions des notes).

Inscrivant cette session 2016 dans l'ère du numérique, l'Académie de La REUNION, a opté, de manière innovante, pour une dématérialisation des copies, permettant ainsi une double correction à distance, via la plateforme ministérielle Viatique, ponctuée par des temps de concertation. La lecture des dossiers relative aux épreuves de mise en situation professionnelle a également été assurée à distance avec la même exigence.

Les candidats trouveront ici les rapports des différentes épreuves de cette session 2016, écrites comme orales, leur précisant les attendus de chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission. Ces rapports précisent les principales difficultés rencontrées par les candidats mais soulignent également leurs points forts, leurs réussites et mettent en perspective conseils et recommandations à leur intention. Il leur appartient ainsi d'en apprécier les indications afin de s'engager dans une préparation aussi efficace que souhaitable.

S'ils demeurent nécessairement exigeants dans l'Académie de La REUNION, en témoignent les données statistiques, ces concours n'en sont pas moins tout à fait accessibles pour celui qui les aborde avec discernement et détermination.

SOMMAIRE

DONNEES STATISTIQUES DU CRPE 2016

page 7

PARTIE 1 – EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Cadre réglementaire	page 9
<u>EPREUVE ECRITE DE FRANÇAIS</u>	page 10
Modalités de l'épreuve	
Présentation des épreuves	page 10
1 ^{ère} partie : questions relatives aux textes proposés	
2 ^{ème} partie : connaissance de la langue	
3 ^{ème} partie : analyse de supports d'enseignement	
Prestation des candidats	page 11
1 ^{ère} partie : capacité à produire une réponse construite et rédigée à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires	page 11
Réussites	
Difficultés	
2 ^{ème} partie : connaissance de la langue	page 11
Réussites	
Difficultés	
3 ^{ème} partie : capacité d'analyse de supports d'enseignement	page 12
Réussites	
Difficultés	
Niveau de correction syntaxique et qualité de la production écrite	page 12
Réussites	
Difficultés	
Le jury a apprécié	page 12
Le jury a regretté	page 12
Recommandations du jury	page 12
<u>EPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES</u>	page 13
Modalités de l'épreuve	
Présentation des épreuves	page 13
1 ^{ère} partie : problèmes	
2 ^{ème} partie : exercices indépendants	
3 ^{ème} partie : analyse de supports d'enseignement	
Prestation des candidats	page 14
1 ^{ère} partie : problèmes	page 14
Réussites	
Difficultés	
2 ^{ème} partie : exercices indépendants	page 14
Réussites	
Difficultés	
3 ^{ème} partie : capacité d'analyse de supports d'enseignement	page 14
Réussites	
Difficultés	
Niveau de correction syntaxique et qualité de la production écrite	page 14
Réussites	
Difficultés	
Le jury a apprécié	page 15
Le jury a regretté	page 15
Recommandations du jury	page 15

PARTIE 2 – EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Cadre réglementaire

page 16

PREMIERE EPREUVE ORALE

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

page 17

Modalités de l'épreuve

page 17

Présentation de l'épreuve

page 17

SCIENCES

Prestation des candidats

page 18

1^{ère} partie : présentation du dossier

Réussites

Difficultés

2^{ème} partie : entretien

Réussites

Difficultés

Le jury a apprécié

page 18

Le jury a regretté

page 19

Recommandations du jury

page 19

HISTOIRE

Prestation des candidats

page 20

1^{ère} partie : présentation du dossier

Réussites

Difficultés

2^{ème} partie : entretien

Réussites

Difficultés

Le jury a apprécié

page 20

Le jury a regretté

page 20

Recommandations du jury

page 20

GEOGRAPHIE

Prestation des candidats

page 21

1^{ère} partie : présentation du dossier

Réussites

Difficultés

2^{ème} partie : entretien

Réussites

Difficultés

Le jury a apprécié

page 21

Le jury a regretté

page 21

Recommandations du jury

page 22

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Prestation des candidats

page 23

1^{ère} partie : présentation du dossier

Réussites

Difficultés

2^{ème} partie : entretien

Réussites

Difficultés

Le jury a apprécié	page 23
Le jury a regretté	page 23
Recommandations du jury	page 23

EDUCATION MUSICALE

Prestation des candidats	page 24
1 ^{ère} partie : présentation du dossier	
Réussites	
Difficultés	
2 ^{ème} partie : entretien	
Réussites	
Difficultés	
Le jury a apprécié	page 24
Le jury a regretté	page 24
Recommandations du jury	page 24

DEUXIEME EPREUVE ORALE

<u>EPS ET CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF</u>	page 25
Modalités de l'épreuve	page 25

EPREUVES D'EPS page 25

Présentation de l'épreuve	
Synthèse des résultats des candidats	page 25
Concernant l'exposé	page 26
Le jury a apprécié	page 26
Le jury a regretté	page 26
Concernant l'entretien	page 26
Le jury a apprécié	page 26
Le jury a regretté	page 26
Recommandations du jury	page 26

CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF page 27

Présentation de l'épreuve et modalités	
Prestation des candidats	page 27
1 ^{ère} partie : présentation du dossier	
Réussites	
Difficultés	
2 ^{ème} partie : entretien	
Réussites	
Difficultés	
Le jury a apprécié	page 28
Le jury a regretté	page 28
Recommandations du jury	page 28

APPRECIATION GENERALE DES PRESTATIONS DES CANDIDATS page 29

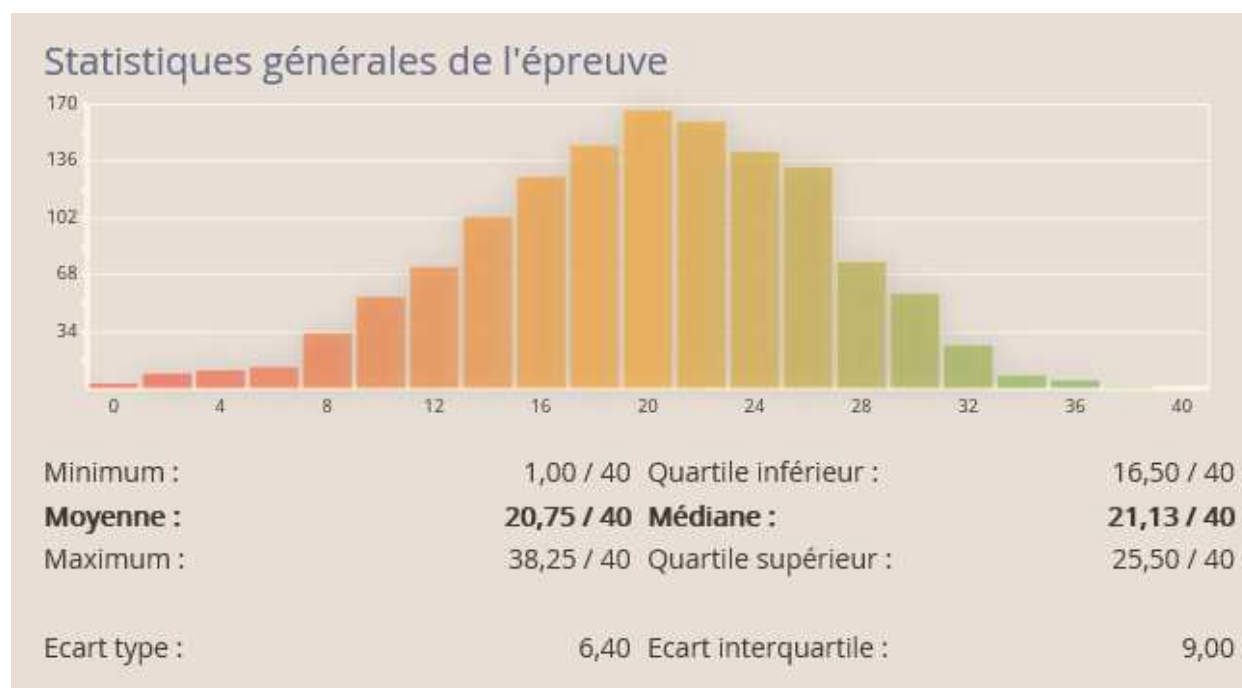
Réussites
Difficultés

RECOMMANDATIONS GENERALES – CONCLUSION page 30

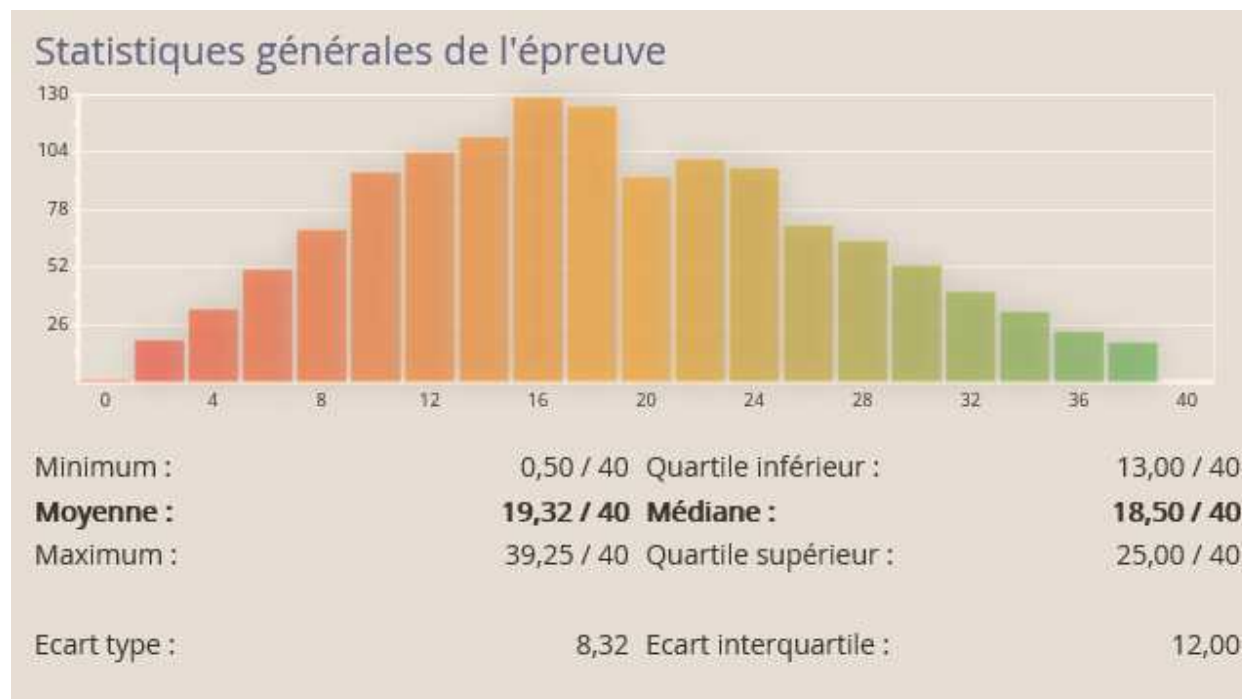
DONNEES STATISTIQUES DU CRPE 2016

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

EPREUVE ECRITE DE FRANCAIS



EPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES



EPREUVES D'ADMISSIBILITE

CONCOURS SESSION 2016	INSCRITS	PRESENTS FRANCAIS	PRESENTS MATH.	PRESENTS LR	Nombre de Postes	Rang du dernier admissible
2d Concours interne	228	64	64		10	21
3 ^{ème} Concours interne	606	200	199		18	41
Concours Externe Privé	143	47	47		5	11
Concours Externe Public-Langue régionale	17	3	3	3	2	2
Concours Externe Public	1958	1034	1019		180	422
TOTAL	2952	1348	1332	3	215	497 <i>admissibles</i>

EPREUVES D'ADMISSION

CONCOURS SESSION 2016	ADMISSIBLES	PRESENTS M.E.S.P	PRESENTS A.P.S.A.	PRESENTS LR	Nombre de Postes attribués
2d Concours interne	21	19	19		10
3 ^{ème} Concours interne	41	39	38		18
Concours Externe Privé	11	10	10		5
Concours Externe Public- Langue régionale	2	2	2	2	1
Concours Externe Public	422	410	407		180
TOTAL	497	480	476	2	214

Cadre réglementaire

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les épreuves d'admission

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

Annexe 1: I. — Epreuves d'admissibilité

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège. Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques. Certaines questions portent sur le programme et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

EPREUVE ECRITE DE FRANÇAIS

Modalités de l'épreuve

Durée de l'épreuve (3 parties) : 4 heures

Notation : 40 points

Première partie: 11 points

Deuxième partie: 11 points

Troisième partie: 13 points

5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat. Une note globale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Correction de l'écrit en binôme (double correction) :

15 commissions en Français. Chaque jury est composé d'un professeur de Lettres et d'un conseiller pédagogique. Lors de cette session 2016, l'Académie de La Réunion a opté, de manière innovante, pour une dématérialisation des copies, permettant ainsi une double correction à distance, via la plateforme Viatique. L'épreuve a pour but d'évaluer :

- la maîtrise de la langue française et les connaissances sur la langue ;
- la capacité à comprendre et à analyser des textes, dégager des problématiques, construire et développer une argumentation ;
- la capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

Présentation des épreuves

PREMIERE PARTIE : Question relative aux textes proposés.

Produire une réponse construite et rédigée à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires : **qu'est-ce que la fraternité et comment la faire vivre ?**

À partir d'un corpus de cinq textes, le candidat doit analyser le regard que portent les auteurs sur la notion de fraternité :

- Bruno MATTEI, *Penser la fraternité*, conférence du 10 novembre 2004 à l'Université de Lille ;
- Victor HUGO, *Les Misérables*, 1862, Garnier-Flammarion, tome 2, p.413 ;
- René CHAR, Fragment 128, *Feuillets d'Hypnos*, 1943-1944, Gallimard, pp. 118, 119 ;
- Bernard CHAMBAZ, *Petite philosophie du vélo*, 2014, Champs essais, Flammarion, pp. 108-110 ;
- Abdennour BIDAR, *Plaidoyer pour la fraternité*, 2015, Albin Michel, pp. 67-69.

DEUXIEME PARTIE : Connaissance de la langue

Connaissance de la langue (conjugaison, lexique, grammaire, orthographe)

Conjugaison

Dans un passage du texte de Victor Hugo, les candidats doivent relever et classer selon leur temps les verbes conjugués, et justifier l'emploi de ces temps dans le texte.

Dans la phrase suivante, extraite du texte de Victor Hugo, il s'agit d'identifier les éléments constitutifs de la construction verbale soulignée :

« ce qui rampe sur la terre avait été trouver ce qui s'épanouit dans l'air, ... »

Lexique

Dans un passage du texte de René Char, il convient de relever les différentes désignations des villageois dans ce passage, déterminant le regard porté par le narrateur sur ces villageois.

Grammaire

Dans le texte de René Char, les candidats doivent analyser la construction de la phrase « Les clés sur les portes. » et commenter l'effet produit par ce choix.

Orthographe

Toujours dans le même texte,

- à partir de la phrase « A quelques kilomètres de là, ils suivraient mes consignes et resteraient tapis, il faut expliquer le sens du mot « tapis » et en proposer deux synonymes ;

- dans la phrase « J'eus honte de souhaiter sa mort avant cette échéance », les candidats doivent analyser la formation du mot « échéance et en donner la signification.

TROISIEME PARTIE : Analyse de supports d'enseignement

Analyse critique de supports d'enseignements et de productions d'élèves.

Le corpus regroupe trois documents : la retranscription d'une séance de langage en petite section de maternelle, l'extrait d'un album de « Petit Ours Brun » et un extrait des documents ressources pour la mise en œuvre du programme de l'école maternelle (2015). A partir de l'analyse de ces documents, les candidats doivent définir :

- les compétences visées ;
- les objectifs d'apprentissage poursuivis par l'enseignante ;
- le moment de la journée et de l'année où pourrait être placée cette séance ;
- les modalités d'apprentissage mises en avant dans le programme 2015, liées à cette séance ;
- la description de deux utilisations de l'album, dans le prolongement de ce temps d'échange.

Prestation des candidats

1^{ère} partie : capacité à produire une réponse construite et rédigée à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires

Réussites

- la problématique donnée dans le sujet généralement bien cernée ;
- la mise en relation des textes, la compréhension des liens entre eux, l'organisation des parties, le plan, l'introduction bien construite. Le respect du plan annoncé ;
- des copies lisibles répondant aux attentes de l'exercice ;
- un style fluide et un effort de concision comparativement à la session précédente.

Certains candidats ont inscrit avec bonheur le choix de ce corpus et de cette thématique dans le cadre de l'actualité des attentats perpétrés en France depuis janvier 2015 et de la montée des extrémismes.

Difficultés

- le traitement analytique et non synthétique des textes du corpus pour définir la fraternité ;
- la réflexion personnelle ;
- se distancier du plan proposé dans l'intitulé du sujet (trop directif) ;
- s'appuyer sur les idées des auteurs et les articuler entre elles. Citations insuffisamment expliquées ;
- comprendre les textes : de nombreux contresens ont été observés pour le texte de Victor Hugo ;
- beaucoup trop de paraphrases, peu d'éléments de culture personnelle, beaucoup de répétitions dans les différentes parties. ;
- la syntaxe et la qualité écrite des compositions posent problème au regard des attentes d'un futur Professeur des Ecoles ;
- une conclusion souvent trop brève, sans ouverture.

2^{ème} partie : connaissance de la langue

Réussites

- la bonne aptitude à l'observation raisonnée de la langue ;
- l'identification des verbes conjugués et la valeur des temps assez bien maîtrisée ;
- le relevé des verbes, celui de la suite pronominale ;
- les analyses de construction de phrases globalement bien menées ;
- les différentes désignations du mot « villageois ».

Difficultés

- l'interprétation des faits de langue ;
- l'explication de la construction d'un mot ;
- l'identification de la chaîne des substituts a constitué une difficulté majeure.

- la pauvreté du lexique a conduit plusieurs candidats à donner des définitions erronées des mots « tapis » et « échéant » ; l'exercice 5 portant sur le vocabulaire a été rarement réussi (définition et synonymes du mot « tapi ») ; le retour au texte de René Char aurait été salutaire pour de nombreux candidats, en particulier pour ceux qui l'ont pris pour le participe passé du verbe tapisser.

Quelques candidats confondent :

- Passé/composé et plus que parfait.
- Échéance/ échec (étymologie approximative)

3^{ème} partie : capacité d'analyse de supports d'enseignement

Réussites

- concevoir des activités en lien avec l'album ;
- la définition des compétences et objectifs liés à la séance proposée dans le corpus ;
- la connaissance, pour certains candidats, des spécificités de l'école maternelle ;
- la mise en exergue (en s'appuyant sur la retranscription de la séance) des différentes fonctions de la parole magistrale. Les réponses ont gagné en clarté.

Difficultés

- une connaissance insuffisante des nouveaux programmes de l'école maternelle ;
- fonction de la parole magistrale (question souvent traitée du point de vue de l'élève).

Niveau de correction syntaxique et qualité de la production écrite

Réussites

- une bonne connaissance de la langue permettant une analyse, claire et concise, des textes.

Difficultés

- des erreurs grossières (accord GN/GV), compétences que les candidats sont censés maîtriser pour réussir les parties 2 et 3 ;
- de nombreuses copies visiblement non relues et des erreurs de langue répétées.

Le jury a apprécié

- la qualité de l'expression présente dans les copies ; les connaissances en langue parfois poussées.
- les analyses bien organisées

Le jury a regretté

- le manque de culture personnelle (littéraire) dans les analyses de textes,
- la récurrence de paraphrases ;
- les fautes de syntaxe, d'orthographe, et de lexique ;
- les difficultés de compréhension, de synthèse et d'analyse critique.

Relevé de quelques erreurs les plus marquantes : « sombricité », « éguillage », « plus meilleure », « forteresque », « language », « je la placerez », « le caractère » « péripecies », « J'ai nombre de coquilles à disposition ».

Recommandations du jury

- développer une culture littéraire et en faire part dans son analyse de textes ;
- mieux se préparer à l'analyse de textes ;
- proposer un écrit lisible (prendre le temps de se relire) ;
- connaître les programmes de l'école primaire et mieux maîtriser les aspects didactiques et pédagogiques dans le domaine de la maîtrise de la langue ;
- prendre le temps d'écrire une conclusion intéressante ;
- organiser son travail en respectant le déroulé de l'épreuve : éviter de traiter une partie avant une autre ; force est de constater que cela nuit à la qualité des réponses apportées tant il convient de bien se plonger dans la compréhension des textes pour mieux réussir l'ensemble.

Cette année, l'analyse des textes a été l'exercice le plus discriminatoire vu l'accessibilité des deux autres exercices pour un candidat préparé. Le premier critère de discrimination a donc été l'état d'achèvement de cette première partie pour laquelle de nombreux candidats n'ont pas assuré une bonne gestion du temps, rendant ainsi des travaux faits « à la va vite » avec des introductions et conclusions expéditives, incomplets par l'absence de développement d'une partie de la réflexion ou entièrement non faits.

EPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES

Modalités de l'épreuve

Durée de l'épreuve (3 parties) : 4 heures

Notation : 40 points

Première partie : 13 points

Deuxième partie : 13 points

Troisième partie : 14 points

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Correction de l'écrit en binôme (double correction) :

15 commissions en Mathématiques. Chaque jury est composé d'un professeur de mathématiques et d'un conseiller pédagogique.

L'épreuve a pour but d'évaluer :

- la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire ;
- la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions ;
- la capacité à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière rigoureuse.

Présentation des épreuves

PREMIERE PARTIE : problèmes

Dans cette partie on s'intéresse au calcul du volume d'une piscine représentée, à une étude algébrique reposant sur une démonstration et au calcul de la quantité d'eau perdue en une semaine.

DEUXIEME PARTIE : exercices indépendants

Cette partie est constituée de quatre exercices indépendants :

- programmes de calculs ;
- pour chaque affirmation, indiquer si elle est vraie ou fausse en justifiant sa réponse ;
- probabilité : la probabilité pour qu'une boule de couleur particulière puisse être tirée d'une urne ;
- géométrie : soit ABC un triangle tel que $AB = 65$ cm, $AC = 56$ cm et $BC = 33$ cm. Soit R le point du segment [AB] tel que $AR = 39$ cm. La perpendiculaire à [AC] passant par R coupe (AC) en S. Réaliser la figure à l'échelle 1 / 10, démontrer que (RS) et (BC) sont parallèles, en déduire la longueur AS.

TROISIEME PARTIE : analyse de supports d'enseignement

Cette partie est composée de trois situations indépendantes :

- à partir de plusieurs configurations matérielles, relever deux méthodes que pourraient utiliser les élèves pour dénombrer les collections proposées et préciser deux erreurs possibles lors de la réalisation de ces collections ;
- expliquer et appliquer la démarche de deux élèves relative à la résolution du problème suivant (classe de cycle 3) :
« Dans un troupeau composé de chameaux (2 bosses) et de dromadaires (1 bosse), on compte 12 têtes et 20 bosses. Combien y a-t-il de dromadaires ? »
- expliciter les propriétés mathématiques liées à la proportionnalité (à partir d'un pavé droit).

Prestation des candidats

1^{ère} partie : problèmes

Réussites

- la bonne compréhension de l'énoncé ;
- la lecture graphique ;
- la bonne utilisation des formules pour le calcul des volumes ;
- le calcul du volume de l'eau à l'aide du débit.

Difficultés

- démontrer la véracité des formules ;
- la mauvaise gestion des unités : oubli de ramener en « mètre » dans l'étude graphique ;
- la difficulté sur les grandeurs composées (l/min) pour déterminer une durée en j/h/m ;
- la confusion entre longueur et aire ;
- établir la formule du volume en fonction de x.

2^{ème} partie : exercices indépendants

Réussites

- la bonne maîtrise des programmes de calcul (sous forme fractionnaire notamment), du théorème de Thalès et de la trigonométrie ;
- la construction d'une figure à l'échelle 1/10 ;
- la compréhension du tableur.

Difficultés

- la maîtrise de la notion de probabilités ;
- l'utilisation d'exemples pour démontrer qu'une affirmation est vraie ;
- la rédaction d'une démonstration avec les hypothèses de départ ;

Les candidats sont plus à l'aise dans le calcul que dans la démonstration. Pour justifier qu'une affirmation est vraie, ils ont tendance à donner des exemples. Or, un exemple ne suffit pas pour prouver qu'une affirmation est vraie contrairement à un contre-exemple qui permet de dire qu'une affirmation est fautive.

3^{ème} partie : capacité d'analyse de supports d'enseignement

Réussites

- le bon traitement avec une bonne maîtrise du vocabulaire attendu ;
- la bonne compréhension des procédures utilisées par les élèves (l'analyse de résolution de problèmes) ;

Difficultés

- manque de connaissance du nombre en maternelle ;
- manque de connaissance de la didactique des mathématiques ;
- peu de lien avec le subitizing

Niveau de correction syntaxique et qualité de la production écrite

Réussites

- le niveau orthographique et syntaxique est satisfaisant ;
- le raisonnement traduit de manière synthétique, claire et efficace.

Difficultés

- le cumul de fautes d'orthographe ;
- des confusions dans la présentation, le développement mathématique ;
- l'absence de logique pour certains candidats ;
- des confusions dans l'usage des signes « égal » et « équivalent »

Le jury a apprécié

- la recherche de rigueur dans les démonstrations mathématiques ;
- la présentation, la fluidité et la clarté de la rédaction ;
- l'annonce des théorèmes et leur utilisation.

Le jury a regretté

- le traitement en désordre du sujet ;
- l'absence de référence aux parties ou exercices traités ;
- le peu de connaissances mathématiques de certains candidats.

Recommandations du jury

- savoir se préparer pour ces concours : maîtriser les contenus d'enseignement et connaître la didactique (notamment les bases de la démonstration mathématique et la pertinence des contre-exemples) ;
- rédiger de manière concise et exposer clairement son raisonnement ;
- répondre aux questions posées ;
- ne pas oublier les unités ;
- penser à l'échelle de représentation de la figure géométrique.

PARTIE 2 – EPREUVES ORALES D’ADMISSION

Cadre réglementaire

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les épreuves d’admission

Les deux épreuves orales d’admission permettent d’évaluer la capacité du candidat à s’exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l’enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu’ils entretiennent entre eux.

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Modalités de l'épreuve

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus (**page de garde et annexes comprises**), portant sur le sujet qu'il a choisi dans un des domaines suivants : sciences et technologie, arts visuels, enseignement moral et civique, géographie, histoire, histoire des arts, et éducation musicale. Ce dossier peut être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles y compris audiovisuelles (enregistré sur un support numérique de format « Compact Disc »). **Il est adressé au président du jury sous format papier, en deux exemplaires, ainsi qu'en version dématérialisée (clé USB ou CD), dans un délai et selon les modalités fixés par le jury. Cette version dématérialisée doit contenir un fichier PDF correspondant à l'identique au dossier format papier et éventuellement l'œuvre audio ou la séquence vidéo, sans lien actif (vers un site internet par exemple).**

Le candidat a donc la possibilité de présenter une œuvre audio ou une séquence vidéo : **le dossier format papier doit porter la référence de l'œuvre ou de la séquence vidéo enregistrée sur la version dématérialisée** afin de permettre au jury de suivre la démarche pédagogique du candidat lors de l'étude préalable du dossier papier.

Le dossier présenté le jour de l'épreuve doit être identique au document consulté par le jury. Seul l'accès à un branchement électrique est mis à la disposition des candidats le jour de l'épreuve. Lors de l'exposé, aucune note personnelle n'est autorisée.

Présentation de l'épreuve

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle choisi au moment de l'inscription au concours. Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien qui permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Ce dossier préalablement remis au jury se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte deux parties :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury (quarante minutes) portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré, pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Durée totale de l'épreuve : une heure.

Notation : l'épreuve orale 1 est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat et 40 points pour l'entretien avec le jury.

Les conditions de déroulement de l'épreuve orale 1 :

497 candidats admissibles.

14 commissions constituées de deux examinateurs, un inspecteur du 1er degré et un conseiller pédagogique, ont interrogé les candidats.

SCIENCES

Prestation des candidats

1^{ère} partie : présentation du dossier

Réussites

- bonne gestion du temps lors de la présentation ;
- dossiers bien préparés riches et relativement bien écrits ;
- articulation des connaissances scientifiques dans les séances ;
- des éléments complémentaires au dossier ;
- une analyse de la séquence réalisée en stage.

Difficultés

- un dossier "récité" ne plaide pas en faveur du candidat ;
- des ressemblances trop flagrantes dans la présentation du dossier ne le servent pas non plus ;
- le jury constate une surreprésentation des thèmes "Graines/plantes, Volcanisme, Eau, Nutrition" traités de manières inégales ;
- le choix de l'enseignement scientifique à la maternelle, considéré comme plus facile par certains candidats, ne se révèle pas pertinent et rend compte d'une méconnaissance de l'école maternelle, tant au niveau de son organisation, de son enseignement que de la connaissance des étapes du développement de l'enfant.

2^{ème} partie : entretien

Réussites

A quelques rares exceptions, la prise de parole constitue un exercice assez aisé pour les candidats, traduisant une bonne préparation. Parmi ces candidats, le jury a particulièrement apprécié une communication fluide, une capacité d'écoute suffisante pour se saisir des questions et remises en causes sur certains sujets de la discussion.

Difficultés

A l'inverse, un échange illustrant de fréquentes ruptures de la pensée, une argumentation superficielle, une incapacité à rebondir ou une attitude désinvolte ont desservi les candidats.

La capacité à mobiliser les connaissances didactiques et pédagogiques sur des contenus spécifiques d'enseignement doivent mobiliser un lexique identifié.

Le jury s'attend à ce que le candidat soit capable d'élargir son sujet à des questions d'actualité illustrant sa culture et sa compréhension du monde.

Niveau de correction syntaxique et qualité de la production écrite/orale des candidats

Réussites

Le jury a constaté des écrits mieux consolidés en termes d'expression écrite et d'orthographe.

Difficultés

Quelques candidats adoptent un langage non adapté au métier d'enseignant, utilisent des propos vagues et sans référence aux fondements théoriques.

Le jury a apprécié

- les projets pour lesquels les enseignants se sont informés : visites de musées ou autre structures réalisées, prise de contacts avec les intervenants ;
- les capacités réflexives permettant au candidat de reconsidérer sa séance ou séquence en fonction des remarques formulées par le jury ;
- une capacité à dynamiser un échange, à enrichir sa séance à partir d'échanges avec le jury, à appréhender sur le plan pratique son enseignement, en s'appuyant sur des connaissances didactiques et pédagogiques ;

Le jury a par ailleurs apprécié la capacité d'analyse et de synthèse des candidats.

Le jury a regretté

Des connaissances scientifiques approximatives et une démarche didactique et pédagogique énoncées dans la forme et non maîtrisées dans la mise en œuvre (incapacité du candidat à transposer).

Relevé de quelques erreurs les plus marquantes :

- savoir que l'eau bout à moins de 100° en altitude et ne pas être capable de répondre à ce qu'il advient dans une marmite sous pression ;
- considérer que les déchets polluent l'environnement du simple fait de les voir ;
- terminer une séquence sur la classification en construisant un automate électrique de mouche ;
- confondre rotation et révolution dans une séquence sur le système soleil, terre, lune ;
- des représentations du système respiratoire non viables et même surréalistes ;
- des représentations du système digestif non viables ;
- des notions d'optique élémentaires fausses (éclipse du soleil).

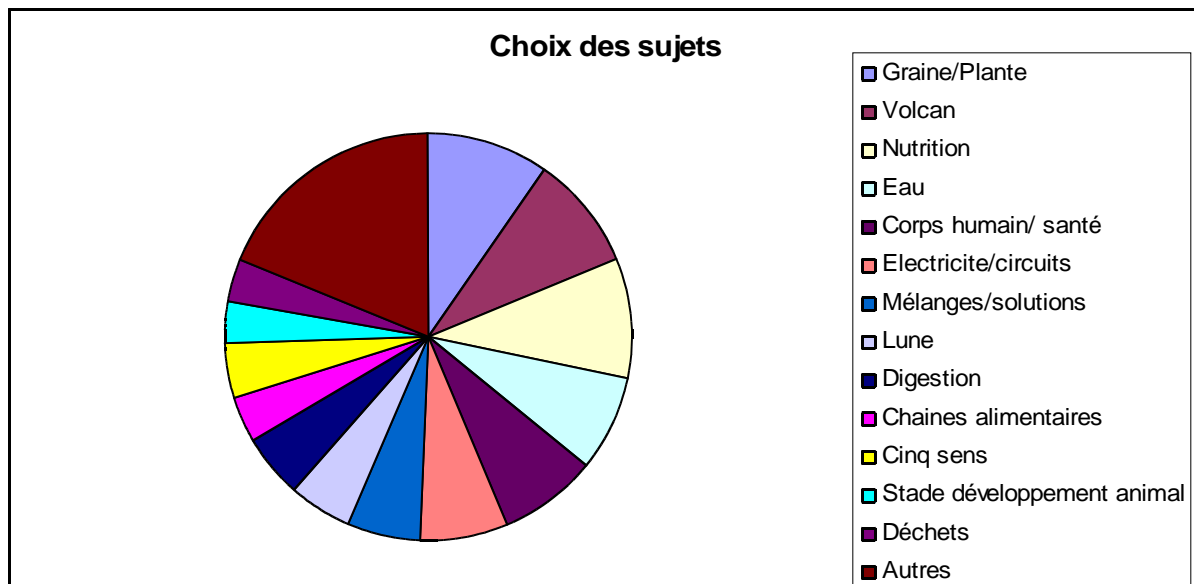
Recommandations du jury

- maîtriser suffisamment son dossier pour en parler sans réciter un texte préparé ;
- avoir à minima des notions claires des concepts scientifiques abordés à l'école ;

Le CRPE est un concours exigeant qui recrute des professeurs polyvalents.

En raison de cette polyvalence, le jury cherchera dans une perspective d'interdisciplinarité à articuler l'enseignement scientifique et la démarche sous-jacente aux autres enseignements disciplinaires.

Pour information, ci-dessous, la répartition des thèmes choisis par les candidats. On peut s'étonner que ces sujets surreprésentés soient le plus souvent assez mal traités :



HISTOIRE

Prestation des candidats

1^{ère} partie : présentation du dossier

Réussites

- diaporama succinct mais clair, synthétique, servant de support à la présentation ;
- des candidats qui font vivre la période historique, objet de la séquence en classe ;
- des propos clairs des candidats qui maîtrisent la langue française ;
- bonne gestion du temps d'exposé.

Difficultés

- ordonner son exposé ;
- maîtriser les textes réglementaires et les contenus d'apprentissage ;
- un déséquilibre important entre la partie « fondements scientifiques » et développement pédagogique ;
- des dossiers parfois déficitaires dans la maîtrise orthographique ;
- des candidats lisant ou récitant le dossier ;
- un candidat avec une posture inadaptée.

2^{ème} partie : entretien

Réussites

- une aisance dans l'expression, confortée par une connaissance certaine ;
- une bonne gestion de la communication avec le jury se traduisant par de véritables échanges ;
- des candidats révélant et véhiculant une forme d'éthique ;
- des candidats adoptant une posture réflexive ;
- un effort de réflexion, un bon sens affirmés ;
- une capacité à passer d'un champ de question à un autre (capacité d'adaptation du futur enseignant).

Difficultés

- d'expression, gestion du débit de parole ;
- de compréhension des questions posées et difficulté à y répondre ;
- d'organisation d'un propos clair et cohérent ;
- à organiser une pensée.

Niveau de correction syntaxique et qualité de la production écrite/orale des candidats

Réussites

- dossier structuré, équilibré entre théorie et mise en œuvre ;
- documents de qualité.

Difficultés

- de graves et récurrentes erreurs d'orthographe ;
- des erreurs de langue ;
- à se repérer dans le choix des sources documentaires.

Le jury a apprécié

- la capacité des candidats à se détacher de leur dossier pour le faire vivre ;
- l'apport d'informations complémentaires au dossier.

Le jury a regretté

- l'absence de prise en compte des événements de l'actualité européenne (Verdun, par ex.),
- le manque de sérieux et d'investissement de quelques candidats.

Recommandations du jury

- bien discerner le domaine de l'exposé (histoire ou histoire des arts ?).

GEOGRAPHIE

Prestation des candidats

1^{ère} partie : présentation du dossier

Réussites

- une présentation où le fondement théorique est lié au sujet et à la problématique ;
- une articulation/compréhension entre fondements théoriques et propositions pédagogiques ;
- des références bibliographiques adaptées et cohérentes par rapport au sujet traité ;
- une problématique en cohérence avec le sujet ;
- un respect du temps imparti.

Difficultés

- une distanciation par rapport à l'écrit ;
- une lecture littérale du dossier pour certains candidats ;
- une maîtrise de la langue à renforcer ;
- des conceptions (socio-constructivisme), des démarches (inductive, d'investigation) et des approches pédagogiques annoncées mais non maîtrisées ;
- une utilisation de documents projetés ou présentés au tableau de manière maladroite ou inappropriée.

2^{ème} partie : entretien

Réussites

- une majorité de candidats impliquée dans le dialogue ;
- une attention particulière pour la transversalité des apprentissages et la différenciation pédagogique.

Difficultés

- une focale portée sur l'enseignement au détriment des apprentissages ;
- une représentation de l'enseignement de la géographie qui demeure magistrale ;
- des fondements théoriques adaptés, certes, mais superficiels sont peu intégrés par les candidats ;
- une démarche pédagogique quelque peu « obsolète » et standardisée (ex : le travail de groupe à tout prix sans réflexion approfondie sur le sens de cette modalité d'organisation, une étape métacognitive systématiquement en fin de séance qui se réduit à une verbalisation rétroactive des étapes de la séance) ;
- une utilisation de termes et de concepts pédagogiques insuffisamment maîtrisée (métacognition, démarche hypothético déductive) ;
- un manque de culture au-delà du sujet limitée.

Niveau de correction syntaxique et qualité de la production écrite/orale des candidats

Réussites

- un format conforme aux exigences institutionnelles ;
- une utilisation maîtrisée de l'outil numérique.

Difficultés

- des erreurs orthographiques encore trop nombreuses dans certains dossiers.

Le jury a apprécié

- une prise en compte des textes et programmes officiels ;
- le regard sur la globalité de l'enfant, non pas seulement du point de vue cognitif ;
- l'engagement, la projection et la posture de certains candidats ;
- une écoute active de la part de la majorité des candidats.

Le jury a regretté

- des candidats qui ne se souviennent plus ou qui donnent l'impression de découvrir la partie théorique de leur dossier ;
- une partie théorique et une partie pratique déséquilibrées (peu de lien entre les deux) ;
- peu de réflexion sur la manière dont l'élève apprend ;
- une connaissance superficielle et quelque peu calquée du développement de l'enfant ;
- une posture chez certains candidats peu conformes au cadre éthique (communication verbale et non verbale).

Recommandations du jury

- développer une distanciation par rapport à un fondement théorique « plaqué » qui se traduit par un discours formaté enfermant la réflexion didactique et pédagogique du candidat ;
- présenter les propositions pédagogiques et la progression mises en œuvre en « écho » avec les points d'appui théoriques.

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Prestation des candidats

1^{ère} partie : présentation du dossier

Réussites

- sujet intégré sur le plan notionnel et porté par des convictions « personnelles » ;
- respect du temps imparti.

Difficultés

- se détacher de son support écrit et de la « matrice type » apportée en formation ;
- exploiter différentes mises en œuvre avec par exemple l'utilisation du tableau noir, d'un support numérique (prezi, power point, etc) ;
- lier les parties présentées (juxtaposition de parties scientifiques et pratiques).

2^{ème} partie : entretien

Réussites

- un étayage théorique donnant des ouvertures et perspectives au sujet initial ;
- des points de repère sur le développement de l'enfant ;
- une bonne connaissance des programmes en vigueur particulièrement dans le domaine choisi ;
- une utilisation des ressources ministérielles (EDUSCOL).

Difficultés

- adapter le niveau des élèves aux activités proposées ;
- faire le lien entre les enjeux et les pratiques pédagogiques de l'EMC ;
- connaître les spécificités des différentes démarches et outils préconisés (débat réglé ou argumenté, jeux de rôles, etc.)
- faire preuve de décentration et approcher une vision systémique ;
- se dégager de la « matrice type » apportée par la formation.

Niveau de correction syntaxique et qualité de la production écrite/orale des candidats

Réussites

- niveau maîtrisé pour les candidats projetés dans une logique de concours.

Difficultés

- des difficultés orales et écrites dans la présentation des dossiers pour certains candidats (accords, expressions, etc.)

Le jury a apprécié

- des étayages théoriques donnant des ouvertures et perspectives au sujet traité ;
- des supports vidéo de plus en plus utilisés au sein des séances, mais insuffisamment adaptés, intégrés par les candidats.

Le jury a regretté

- une culture générale insuffisamment affirmée.

Recommandations du jury

- des repères à consolider pour construire la pensée ;
- une culture générale à renforcer ;
- ne pas se limiter à son sujet et anticiper les croisements des enseignements et la vision systémique.

EDUCATION MUSICALE

Prestation des candidats

1^{ère} partie : présentation du dossier

Réussites

- un exposé ne consistant pas à réciter un énoncé appris par cœur.

Difficultés

- les trous de mémoire lorsque ce n'est pas le cas.

2^{ème} partie : entretien

Réussites

- des réponses réfléchies, qui témoignent d'un réel engagement pédagogique et disciplinaire.

Difficultés

- la réponse « stratégique » consistant à placer coûte que coûte les vocables du temps présent.

Niveau de correction syntaxique et qualité de la production écrite/orale des candidats

Réussites

Des systèmes pédagogiques clairs tendant à être de vrais outils de travail.

Difficultés

- de nombreuses fautes d'orthographe ;
- du copié collé mal maîtrisé.

Le jury a apprécié

- l'authenticité dans les réponses, les prises de position, le sens critique.

Le jury a regretté

- le manque de bon sens versant dans des constructions pédagogiques compliquées à loisir ;
- le déficit de connaissances disciplinaires parfois massif ;
- une curiosité intellectuelle insuffisante, pourtant nécessaire à la discipline.

Recommandations du jury

- proscrire la stratégie du par cœur dont les éléments, souvent artificiels, donneront lieu à autant de questions susceptibles d'embarrasser le candidat ;
- traiter le sujet (librement choisi par le candidat) et ne pas occuper le temps d'exposé pédagogique par des préliminaires fastidieux (ex : l'échauffement corporel et vocal en Education musicale) ;
- éviter l'empilement des exercices proposés ; il entraîne une dispersion par rapport au sujet censé être traité avec les élèves ;
- avoir soin de la correction grammaticale : les accords verbaux, l'utilisation correcte du pronom personnel, le système modal dans la proposition conjonctive.

DEUXIEME EPREUVE ORALE

EPS ET CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF

Modalités de l'épreuve

La deuxième épreuve orale se décompose en deux parties : EPS et connaissance du système éducatif. L'épreuve de connaissance du système éducatif succède immédiatement à l'épreuve d'EPS. Le temps de préparation globale pour les deux parties de l'épreuve est de 3 heures. (Dossier fourni par le jury)

Durée totale de la deuxième épreuve orale : 1h15

Partie 1 : EPS : 30 min

Partie 2 : Connaissance du système éducatif : 45 min

L'épreuve est notée sur 100 POINTS

Partie 1 : EPS : 40 POINTS.

Partie 2 : Connaissance du système éducatif : 60 POINTS.

EPREUVES D'EPS

Présentation de l'épreuve

La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire. Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique et sportive praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Durée de l'oral d'EPS : 10 min d'exposé suivies de 20 min d'entretien

APSA retenues à la session 2015 dans l'Académie de La Réunion :

- activités athlétiques ;
- activités aquatiques ;
- jeux et sports collectifs ;
- activités gymniques.

Synthèse des résultats des candidats

Nombre de candidats : 473

Moyenne du concours : 22,9 / 40 points (soit 11,45 / 20)

Note la plus basse : 1

Note la plus haute : 40

3 notes à 40

302 notes au dessus de la moyenne, 171 notes en dessous de la moyenne

ACTIVITES ATHLETIQUES : 2 sujets – 71 candidats

Moyenne de l'APSA : **21,3 / 40 points** (soit 10,65 / 20)

44 notes > à la moyenne

27 notes < à la moyenne

ACTIVITES AQUATIQUES : 5 sujets – 176 candidats

Moyenne de l'APSA : **23,1 / 40 points** (soit 11,55 / 20)

112 notes > à la moyenne

64 notes < à la moyenne

JEUX ET SPORTS COLLECTIFS : 4 sujets – 123 candidats

Moyenne de l'APSA : **25,4 /40 points** (soit 12,7 /20)

84 notes > à la moyenne

39 notes < à la moyenne

ACTIVITES GYMNiques : 3 Sujets - 103 candidats

Moyenne de l'APSA : **22,2 /40 points** (soit 11,1 /20)

64 notes > à la moyenne

39 notes < à la moyenne

Concernant l'exposé

Le jury a apprécié

- la présentation du sujet, du contexte, des compétences visées et des attendus de fin de cycle ;
- des remédiations et des variantes à la situation d'apprentissage proposées ;
- la présentation des différentes modalités de travail : ateliers, parcours, vagues ;
- l'existence de liens établis avec les compétences du socle commun.

Le jury a regretté

- des difficultés à mettre en place une réelle progression dans un cycle d'activités ;
- des situations d'apprentissage insuffisamment adaptées au niveau des élèves ;
- des confusions entre :
 - *critères de réussite et critères de réalisation,
 - *compétences et objectifs,
 - *séance et séquence ;
- des difficultés à gérer le temps de l'exposé (plus de 5mn consacrées à des généralités de l'EPS) ;
- des notions portant sur la sécurité peu prises en compte ;
- certaines situations d'apprentissage ou cycles d'activités proposés ne permettent pas de répondre à la problématique posée.

Concernant l'entretien

Le jury a apprécié

- la connaissance des textes règlementaires ;
- la capacité à prendre en compte les observations du jury pour reconstruire autrement ;
- la bonne argumentation pédagogique ;
- la capacité de réflexion des candidats.

Le jury a regretté

- la difficulté à faire évoluer la situation initiale ;
- celle à mettre en réseau les connaissances ;
- parfois le manque de bon sens ;
- l'insuffisance de connaissances sur les autres activités les plus souvent enseignées à l'école primaire.

Recommandations du jury

- présenter des situations d'apprentissage cohérentes, réalistes, présentant la posture et l'intervention de l'enseignant, la gestion des élèves ;
- faire preuve de bon sens dans la conception et la mise en œuvre d'une situation ou progression ;
- consolider ses connaissances pédagogiques et didactiques relatives aux 4 APSA ;
- renforcer sa réflexion pédagogique étayée par une argumentation ;
- proposer des situations d'apprentissage qui correspondent aux capacités des élèves avec une prise en compte de l'hétérogénéité des élèves ;
- manifester du dynamisme et de la motivation à devenir enseignant ;
- assurer une bonne maîtrise de la langue française.

CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF

Présentation de l'épreuve et modalités

L'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative. L'épreuve comprend un exposé du candidat à partir d'un dossier fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury. L'entretien permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Durée de l'épreuve : 45 minutes (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien).

Note : 60 POINTS.

Prestation des candidats

1^{ère} partie : présentation du dossier

Réussites

- en général, une compréhension des éléments du corpus et la présentation d'un plan annoncé et structuré ;
- souvent clairs et bien structurés les exposés reprennent les éléments donnés dans les textes et qui répondent aux questions posées ;
- la présence d'une problématique ;
- une volonté d'inclure des expériences de terrain vécues ;
- la connaissance des principaux textes officiels ;
- une bonne capacité de synthèse.

Difficultés

- le temps imparti pour l'exposé rarement exploité en totalité ;
- la mise en réseau des éléments du corpus ;
- la problématisation de l'exposé ;
- le peu d'apports personnels (qui ne soient pas des éléments présents dans le texte) ;
- des paraphrases fréquentes des documents supports ;
- des interprétations parfois hasardeuses ;

2^{ème} partie : entretien

Réussites

- l'écoute des candidats lors des questions du jury et l'argumentation mise en œuvre ;
- des réponses argumentées s'appuyant sur une bonne connaissance du système éducatif ;
- une maturité de réflexion et d'analyse sur des mises en situation pour certains candidats ;
- Les meilleurs candidats sont ceux qui dégagent et mettent en lien les notions essentielles abordées par le corpus qu'ils peuvent ensuite étayer et compléter de manière pertinente par des éléments qui renseignent le jury sur le sérieux de leur préparation : la richesse de leur culture, leur disponibilité et leur écoute lors des échanges, leur aptitude à modifier leur point de vue, témoignant ainsi de leur capacité à être formés.

Difficultés

- le manque de maîtrise des sujets concernant l'actualité de l'Education nationale et de ses réformes (loi de la refondation de l'école) ;
- des confusions parfois dans la connaissance des acronymes ; fréquente connaissance des noms des différents dispositifs, sans pour autant en maîtriser les missions pouvant aller jusqu'à la confusion totale ;
- le manque de culture générale et la méconnaissance des textes et référentiels ;
- la difficulté de passer d'une pratique vécue ou lue à sa conceptualisation ;
- Les candidats éprouvent beaucoup de difficulté à exprimer leur point de vue personnel. Cet élément doit être pris en compte lors de leur formation car ils sont totalement désarmés quand on le leur demande.

Le jury a apprécié

- de rares candidats très bien préparés à leur futur métier sachant mettre en réseau des connaissances stables ;
- la capacité de distanciation et de réaction lors des échanges, sans donner l'impression de réciter un texte.
- l'optimisme et la capacité à argumenter positivement dans le domaine de la laïcité et de l'EMC ;
- pour certains candidats, l'entretien a été un réel dialogue professionnel avec une projection juste et pertinente dans le métier ;
- à quelques rares exceptions, une bonne posture de futur fonctionnaire et d'enseignant pressentie chez les candidats ;
- l'implication de certains candidats faisant preuve d'une solide préparation ainsi que de connaissances générales et/ou précises dans des domaines qui les situent comme pouvant être des personnes ressources précieuses (TICE, didactique, etc).

Le jury a regretté

- le ton monocorde et l'expression monotone du discours de certains candidats, associés souvent à une lecture pure et simple de leur préparation ;
- une posture pour deux candidats non conforme aux exigences éthiques du métier.

Relevé de quelques erreurs les plus marquantes :

- nager sur le dos pour lutter contre l'appréhension du milieu aquatique ;
- les devoirs à la maison sont logiques ;
- l'évaluation de l'écrit en début de CP ;
- « Je les présente l'album... » ;
- « Ils « acquirit » des connaissances.

Recommandations du jury

- exploiter tout le temps imparti ;
- prendre le temps d'entrer dans les détails et ne plus survoler le sujet ou se contenter de généralités ;
- bien comprendre la question posée et y répondre : certains candidats proposent une séance alors que toute une progression est attendue ;
- faire preuve de responsabilité et d'engagement lors de questions où l'on incite le candidat à exprimer son point de vue ;
- mieux saisir le sens de la politique éducative.

APPRECIATION GENERALE DES PRESTATIONS DES CANDIDATS

Réussites

Ce qui a distingué les très bons candidats, relève d'abord de leurs qualités intellectuelles, même si elles ne se suffisent pas à elles-mêmes. Ces candidats font preuve d'une lecture approfondie des textes du dossier pour en tirer une exploitation pertinente de manière à livrer un exposé solide. Ils s'appuient, par ailleurs, sur des connaissances bien intégrées permettant de fournir lors de l'entretien des réponses construites, dans un registre de langue soigné. L'échange avec le jury est fluide, riche et constructif. Les concepts sont maniés avec aisance dans un registre déjà professionnel. Ce qui caractérise ces candidats réside aussi dans leur aptitude à identifier les enjeux éducatifs et politiques, les évolutions du système éducatif, les réformes et à appréhender les situations en ne se limitant pas à une description de leurs aspects concrets. Ils sont, de plus, en mesure d'étayer leur propos par des exemples concrets, issus de leurs stages ou de leur expérience. Ils ont exposé des conceptions claires notamment à l'égard du travail en équipe, de la diversité des élèves, de la coopération avec les familles, de la transmission des valeurs de la République, dont les principes d'égalité, de laïcité.

Si les compétences professionnelles ne sont évaluables qu'en actes, les prestations des candidats font percevoir que leur construction est bien engagée. Dans les échanges, ils font preuve de responsabilité et d'engagement lors de questions où l'on incite le candidat à exprimer son point de vue. La construction de leurs compétences professionnelles, en cours d'acquisition, est clairement identifiée.

Difficultés

A l'inverse, les prestations qui n'ont pas convaincu les membres des jurys révèlent un manque de préparation au concours. La méconnaissance du système éducatif se traduit par une incapacité à comprendre les textes proposés, à en extraire une analyse, et s'illustre par un registre de langue pauvre, sans référentiel professionnel.

De manière générale, chez ces candidats, si le fonctionnement de l'école primaire est généralement connu, en revanche, les enjeux liés aux politiques éducatives ne sont pas suffisamment bien maîtrisés.

Les connaissances liées aux processus d'apprentissage des élèves, à leur niveau de développement, apparaissent également comme un domaine déficitaire.

Certains candidats ne font pas une lecture efficace des textes des dossiers, et en restituent de manière superficielle, des approximations. D'autres présentent un résumé des textes successifs, sans problématique, analyse et mise en interaction pour présenter une synthèse.

Une communication défailante a amené les commissions à écarter des candidats en raison d'une maîtrise de la langue française incompatible avec l'exigence du métier (nombreuses fautes de langue, incorrections syntaxiques, pauvreté du lexique, familiarité dans le langage, confusion du propos, etc.)

La gestion du temps a pu mettre des candidats en difficulté parce qu'ils n'ont pas jugé utile de mesurer l'écoulement du temps de leur exposé. Le jury a dû les interrompre à l'issue du temps imparti ou, plus fréquemment, à l'inverse, certains exposés ont été trop brefs. Un exposé trop court pénalise souvent le candidat et révèle, là encore, un manque de préparation. Il est à noter que le temps non utilisé n'est pas reporté au crédit de l'épreuve suivante.

La posture de quelques candidats, peu nombreux certes, a pu laisser penser qu'ils n'étaient pas prêts à entrer dans le métier : désinvolture, tenue avachie, familiarités, etc.

RECOMMANDATIONS GENERALES – CONCLUSION

RECOMMANDATIONS GENERALES

Si la plupart des candidats connaissent les principaux éléments d'organisation et de fonctionnement de l'école primaire, ils éprouvent trop souvent de la difficulté à y donner du sens. Cette faiblesse est liée au déficit de connaissances historiques relatives à l'évolution du système éducatif, aux grandes étapes, aux grandes réformes et aux contextes historiques qui peuvent les expliquer. Les politiques éducatives sont ainsi, dans le meilleur des cas décrites, mais jamais appréhendées à la lumière de leurs enjeux. Par conséquent, les candidats ne peuvent pas expliquer la spécificité française de la laïcité.

La référence aux compétences professionnelles, lors des prestations, constitue un point d'appui pour traiter les situations professionnelles, soutenir les positionnements et les choix.

Spécificité du maître du premier degré, la polyvalence, doit être perçue dans ses aspects fonctionnels (tous les niveaux, toutes les matières). Elle doit donner lieu à la compréhension de ses enjeux dans la construction des connaissances et dans la confrontation à des situations d'apprentissage.

La connaissance des élèves sous l'angle de leur développement et de leurs capacités selon les âges, et en particulier à l'école maternelle, ainsi que les connaissances relatives aux processus d'apprentissage sont apparues en deçà de ce qui peut être attendu. De manière générale, le cycle 1 apparaît comme un cycle assez mal connu.

La préparation devrait conduire à une meilleure maîtrise du lexique professionnel. Cette qualité est attendue dans la mesure où elle est révélatrice d'une familiarité déjà acquise avec les concepts et l'environnement du métier. Cette maîtrise constitue un préalable à l'instauration d'une culture commune professionnelle.

L'appel à des exemples bien choisis, issus de l'expérience, a constitué une caractéristique des très bons candidats. Le jury a apprécié la capacité à analyser le vécu des stages (sur le plan pédagogique comme sur celui de la vie scolaire) en lien avec les textes réglementaires et les exigences éthiques.

Il est nécessaire que tous les candidats soient conscients des exigences formelles d'une épreuve orale de recrutement de professeur, aussi bien dans la posture que dans le registre de langue utilisé.

CONCLUSION

Les exigences de ce concours sont consubstantielles du processus de construction de compétences professionnelles. C'est dans ce souci d'apprécier chez les candidats une entrée dans la profession de professeur des écoles que les jurys ont évalué l'ensemble des épreuves, en veillant à ce que chacun puisse révéler au mieux ses potentialités. Comme toute épreuve orale, celle de « connaissance du système éducatif », notamment, requiert une solide préparation qui repose sur :

- une maîtrise des connaissances indispensables, à partir du référentiel des compétences ;
- l'acquisition d'un lexique professionnel maîtrisé ;
- une familiarité avec les réalités de l'école, qui doivent être analysées dans le cadre d'une approche complémentaire entre la théorie et la pratique ;
- un entraînement à présenter son exposé, en respectant la contrainte du temps et en prévoyant la possibilité de réaliser plusieurs simulations.

L'épreuve a été discriminante pour les candidats dont les trop faibles connaissances du système éducatif, souvent significatives d'une préparation insuffisante, l'attitude ou les valeurs exprimées, le niveau de maîtrise didactique, notamment en français, ne sont pas parus compatibles avec une entrée dans la formation de professeur des écoles stagiaire.